

TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du Plan d'Occupations des Sols (POS) avec une déclaration de projet relative à l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile de LEPUIX au Ballon d'Alsace

Par arrêté en date du 10 août 2020, le président de la CCVS, Jean-Luc Anderhueber a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au Ballon d'Alsace (commune de Lepuix), d'une durée de 36 jours, du lundi 7 septembre au vendredi 9 octobre 2020 inclus.

Au terme de la procédure, le projet de mise en compatibilité sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le commissaire enquêteur est Mme Sylviane FOURÉ ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique sont consultables :

- Sur internet, à l'adresse suivante : www.ccvosgesdusud.fr rubrique « aménagement du territoire » et onglet « mise en compatibilité du POS – Commune de Lepuix » ;
- Sur support papier, dans les locaux de la CCVS, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la CCVS :

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00

- Sur support papier, à la mairie de Lepuix. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

Lundi de 14 h 00 à 17 h 30

Mardi - Jeudi - Samedi de 8 h 00 à 11 h 30

Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h 00 à 17 h 30

- Sur un poste informatique accessible au public disponible à la CCVS et à Lepuix, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux.

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du **dossier de PLU**, comprenant les cinq pièces suivantes : une notice de présentation du projet d'intérêt général, la mise en compatibilité du POS de Lepuix, l'évaluation environnementale, l'étude des incidences Natura 2000 et son résumé non technique, et les annexes ;
- des **autres pièces exigées par l'article R.123-8 du code de l'environnement**, notamment le procès verbal de l'examen conjoint ;

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete.pos.lepuix@ccvosgesdusud.fr

Les observations et propositions du public seront tenues à sa disposition au siège de la CCVS et en mairie de Lepuix et consultables sur le site internet de l'EPCI pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 26 bis Grande Rue - 90170 ETUEFFONT à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- au siège de la CCVS aux jours et horaires suivants :
Lundi 7 septembre 2020 de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi 9 octobre 2020 de 13 h 30 à 16 h 00
- en mairie de Lepuix aux jours et horaires suivants :
Mardi 15 septembre 2020 de 14 h 00 à 16 h 00
Samedi 3 octobre 2020 de 13 h 30 à 16 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la CCVS, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront consultables sur le site internet de la CCVS à compter de la clôture de l'enquête publique.